



République Française

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 24 OCTOBRE 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 18 octobre 2023, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Étaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI *procuration*, Mme Cécilia HORCKMANS *procuration*

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT, *procuration*

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT, Mme Virginie JACOTTET *procuration*

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER,
M. Bernard DESBIOLLES, Mme Valérie PERAY, M. Nathan JACQUET,
Mme Chrystel BUFFARD, M. Jérôme JONFAL *procuration*, M. Jean PALLUD

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY *procuration*

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marie TERRASSON (suppléant)

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 27 Absents : 1

Secrétaire de séance : Mme Sylvie MERMILLOD

Date d'affichage : 25 OCT. 2023

OBJET : MEDIATHEQUE ANDRE DUSSOLLIER REVISION DES TARIFS 2023

MEDIATHEQUE ANDRE DUSSOLLIER

REVISION DES TARIFS 2023

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire les tarifs de la médiathèque André Dussollier suivants :

Abonnement	Tarif
Adulte	6 euros
Etudiant (sur présentation d'un justificatif)	3 euros
Adolescents (de 12 ans à 17 ans)	3 euros
Enfant (-12 ans)	1,50 euros
Senior (70 ans et plus)	Gratuit
Demandeurs d'emploi et bénéficiaire des minima sociaux (sur présentation d'un justificatif)	Gratuit
Résidents temporaires et vacances	Tarifs identiques + caution de 100€ restituée en fin de séjour lorsque la situation des prêts consentis est régularisée.
Ecoles, associations, institutions périscolaires du territoire de la CCPC (prêt de 15 livres maximum)	Gratuit
Ecoles hors territoire CCPC	6 euros
Reproduction de la carte d'abonnement en cas de perte ou détérioration	3 euros

Reprographie d'extraits de document	Tarif
Copie noir et blanc	
- Format A4	0,15 €
- Format A3	0,30 €
Copie couleur	
- Format A4	0,30 €
- Format A3	0,60 €

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il y a lieu d'arrêter les tarifs de la médiathèque André Dussollier exposés ci-avant à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération ;

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- ➔ **APPROUVE** les tarifs de la médiathèque André Dussollier proposés ci-dessus et applicables à compter de l'entrée en vigueur de la présente
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente

La Secrétaire de Séance
Sylvie MERMILLOD

Le Président
Xavier BRAND

Acte certifié exécutoire le : 25 OCT. 2023

